MAIRIE D'AUBERGENVILLE

AN 2026
26-070

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

***L'an deux mille VINGT-SIX, le 30 septembre** à 20 heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence, de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville.*

Présents :
Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme Fabienne PAULIN, M. Dimitri MENDY, Mme Laurence DENAND, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Hervé RIOU, Mme Anaïs MASIDI, M. Mohamed ZERKOUN, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie COLAS, Mme Lauren FERREIRA DOS SANTOS, Mme Sophie PRIMAS, M. Jérémy LEFEBVRE, Mme Élodie MACHADO, M. Dominique SMITTARELLO, M. Mougwana AHMADA DJAE, Mme Claudine ARNOUD, M. Grégory BRACCIALE, Mme Sophie DELAISSE, Mme Thérèse MENDY, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Sandrine ZELLER-BAS, M. Guillaume BASSET, Mme Marie-France PLANCHON, M. Philippe DEFOSSE-HORRIDGE

Absents ayant donné procuration :
M. Carlos SOARES, procuration à Laurence DENAND
M. Ali HADIK, procuration à Hervé RIOU
M. Lionel LECLER, procuration à Jérémy LEFEBVRE
Mme Mathilde BLACHE-MINDET, procuration à Fabienne PAULIN

Absent :
M. Gilles LÉCOLE,

Mme Peggy FRANÇOIS est élue secrétaire de séance

***DATE DE LA CONVOCATION** :*
23/09/2026

DATE D'AFFICHAGE :
23/09/2026

***NOMBRE DE CONSEILLERS** :*

En exercice	*33*
Présents	*28*
Votants	*32*

OBJET : MOTION DES COMMUNES DU CANTON DE MEULAN-LES MUREAUX ET DES COMMUNES VOISINES DU TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR L'AVENIR DU CHIMM

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Considérant que le Centre Hospitalier Intercommunal Meulan - Les Mureaux (CHIMM) est une institution incontournable de notre bassin de vie.

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_070-D

Considérant que de très nombreux Aubergenvillois le fréquentent chaque année, y naissent, y sont soignés, et y trouvent une offre de soins de proximité indispensable.

Considérant que cet établissement constitue un pilier de l'accès à la santé pour notre territoire de la Vallée de la Seine.

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal comme le permet le Code général des collectivités territoriales, en son article L2121-29, d'adopter la motion à l'initiative des 10 Maires du canton de Meulan-Les Mureaux.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité *(32 Voix Pour)*

- **ARTICLE 1 : ADOPTE la motion suivante :**

" Considérant l'ancienneté de l'implantation du centre hospitalier de Meulan-Les Mureaux et l'attachement des familles du territoire à cet établissement avec lequel chacune a construit ou partagé une histoire,

Considérant l'importance de conserver un hôpital de proximité pour une population locale parfois très éloignée de l'offre de soin en ruralité ou dans des quartiers fragilisés,

Considérant la paupérisation frappant le bassin de vie de l'hôpital,

Considérant la démographie susceptible d'être profondément modifiée avec les nombreuses constructions de logements en cours et programmées dans le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté urbaine GPS&O,

Ayant pris connaissance des préconisations des cabinets Capgemini et Vi-Santé, missionnés par l'ARS Ile-de-France, en Conseil de Surveillance du CHIMM le 2 juillet 2026, proposant une restructuration en profondeur avec notamment :

- la diminution puis l'arrêt progressif de l'activité chirurgicale
- la réduction progressive de l'activité de soins critiques
- l'arrêt de l'activité d'obstétrique
- l'augmentation des capacités de médecine,

Les communes du canton de Meulan-Les Mureaux et les communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise, bien que conscientes de la baisse significative d'activité de ces dernières années, de la gravité du déficit budgétaire à hauteur de 16M€ en résultat comptable 2025 et de la nécessité de garantir des soins de qualité en toute sécurité aux patients, malgré les efforts réels engagés par la direction du GHT Yvelines Nord pour maintenir l'activité du CHIMM malgré ces contraintes lourdes, demandent à l'ARS Ile-de-France :

- des délais raisonnables avant toute prise de décision permettant à la communauté médicale de poursuivre sereinement ses travaux sur l'amélioration de l'activité au CHIMM
- aucune action antérieure aux élections présidentielle et législatives de 2027, afin d'éviter toute récupération politique avant cette échéance et

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_070-D

d'envisager la perspective de réformes de notre système de santé avec un nouveau gouvernement

- des propositions à l'échelle des trois établissements du GHT Yvelines Nord, la situation de Meulan-Les Mureaux ne pouvant être traitée de manière isolée au regard des déficits qui impactent également fortement Mantes-la-Jolie et Poissy-Saint Germain
- la présentation d'un schéma et d'une vision pour l'offre de soin sur le territoire afin d'avoir de la visibilité sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour accompagner des transformations
- des réponses concrètes aux réels besoins des habitants en matière de santé en tenant compte des évolutions démographiques
- l'information et l'association des élus en continu et en toute transparence sur la situation de l'hôpital.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à transmettre** la présente motion à la Direction de l'ARS Île-de-France, ainsi qu'aux instances compétentes.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Peggy FRANÇOIS,
Secrétaire de séance

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le 05 OCT. 2026
Et publié le 05 OCT. 2026

Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20260930-DEL26_070-D